

AIBL - 2026-2027

La Polyvalente de Black Lake valorise **l'engagement et la collaboration**. Nous privilégions de prendre soin de soi, des autres et de son milieu. Tout au long de son parcours à la AIBL-PBL, il pourra bénéficier :

- D'un programme d'anglais intensif en demi-journée pendant deux années;
- D'une vie stimulante à l'école :
- Programme d'éducation physique AIBL-Sports : offre variable (3 Monts, ski de fond, curling, canotage, etc.)
- Activités variées le midi (ping-pong, soccer au synthétique, patinage, arts, mini-entreprise, robotique, etc.)
- Participation aux différents tournois primaires inter-école (cross-country, badminton, hockey cosum, etc.)
- Des services adaptés aux élèves (TES et conseillère de rééducation directement à AIBL, sexologue pour la formation du MEQ de même qu'un partage avec PBL les services d'infirmière scolaire, d'orientation, d'agente de prévention des dépendances);
- Des options pour préparer l'avenir (AIBL- Découverte) pour impliquer davantage les élèves dans leur apprentissage et leur faire développer leur autonomie dans les méthodes de travail, leur capacité à résoudre des problèmes, leur créativité de même que l'ouverture aux autres dans un esprit de collaboration.

Comme chacun est unique et plein de potentiel à développer, l'équipe-école privilégie un encadrement personnalisé. Dans les prochaines pages, vous retrouverez les renseignements suivants : les informations générales, les procédures d'AIBL-PBL, le code de vie, le guide d'utilisation du transport scolaire et le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Bonne année scolaire!

LES INFORMATIONS GÉNÉRALES¹

1. HEURES DES COURS :

Période	Début	Fin
Première période	8 h 30	9 h 45
Deuxième période	10 h 15	11 h 30
Dîner	11 h 30	12 h 25
Troisième période	12 h 30	13 h 45
Quatrième période	14 h 10	15 h 25

2. ASSURANCES

- A) Il est important de savoir que le Centre de services scolaire ne contracte aucune assurance contre les accidents corporels pour ses élèves jeunes ou adultes. Le Centre de services scolaire possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents engageant la responsabilité du Centre des services scolaire du fait de son personnel, de ses biens ou de ses activités. En conséquence, la majorité des accidents fortuits survenant à nos élèves ne sont pas couverts par cette police. Il revient donc à chaque famille de contracter elle-même une assurance si elle veut que son enfant soit couvert contre les accidents corporels.
- B) Lorsqu'il y a nécessité et urgence (maladie ou accident), le personnel de l'école est autorisé à demander une ambulance ou un taxi. Dans une telle situation, les frais sont alors imputés aux parents. (Réf. Politique de premiers secours et premiers soins du Centre de services scolaire des Appalaches). Pour toute réclamation des parents, une demande écrite doit être produite au Centre de services scolaire qui fait suivre le tout à sa compagnie d'assurance.
- C) Le centre de services scolaire s'assure que des services de surveillance sont dispensés à chaque école de sa juridiction durant les heures normales de classe. En ce sens, comme partout ailleurs dans les endroits publics, le Centre de services scolaire se dégage de toute responsabilité relative au vol, la perte ou le bris d'effets personnels. Il est recommandé à chaque élève de s'assurer de la garde de ses effets. Toute plainte à cet égard doit être transmise à la direction de l'école ou à son tenant lieu.

¹ Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

LES PROCÉDURES

1. SÉCURITÉ DES LIEUX - VISITEURS

Les visiteurs doivent obligatoirement signaler leur présence à l'accueil (local 100) ou au secrétariat (local 108). Si vous voulez rencontrer un membre du personnel, veuillez prendre rendez-vous avec la personne que vous souhaitez rencontrer en communiquant avec la secrétaire à l'accueil (418 423-4291 poste 3301). Elle verra à ce que le message soit transmis à la personne concernée.

2. CASIERS, LOCAUX, MATÉRIEL DIDACTIQUE ET AUTRES

Comme le casier est la propriété de l'école, l'élève doit donc **conserver celui qui lui a été assigné en début d'année**. L'élève a la responsabilité de protéger ses effets personnels et son matériel. **Il lui est donc fortement conseillé de se procurer un cadenas et de verrouiller son casier.**

Si votre enfant est **responsable** de la détérioration ou du salissement volontaire de son casier ou d'un local, de même que du bris ou de la perte de divers matériels appartenant à l'école, vous devrez assumer les **frais** de remplacement ou de réparation. Également, la direction se réserve le droit de faire participer l'élève reconnu responsable aux réparations ou au nettoyage.

3. ALARME

L'école est munie d'un système d'alarme. En cas d'événements de force majeure, la sonnerie se fait entendre. **À ce moment, tous doivent quitter calmement les lieux en demeurant le plus possible avec leur groupe et évacuer la bâtisse par la sortie la plus proche.** Le lieu de rassemblement est en fonction de la température (autobus ou aréna).

4. SITUATIONS D'URGENCE

Pour toute situation d'urgence pouvant mettre en danger la vie d'un élève, **aviser le plus rapidement possible tout membre du personnel ou du transport scolaire.** Il y aura application du plan de mesure d'urgence.

5. ABSENCE IMPRÉVUE / RETARD / DÉPART EN COURS DE JOURNÉE

Nous désirons rappeler qu'il est du rôle des parents de s'assurer que leur enfant soit présent à l'école à tous ses cours. Toute absence à un cours doit être motivée par les parents en appelant à l'école dans un délai de 24 heures. **Une boîte vocale est en opération en tout temps.** (418-423-4291 : boîte vocale : composez le 3350).

Si un adulte vient chercher l'enfant au dîner pour le ramener ensuite, veuillez aviser le secrétariat au poste 3301. L'élève-dîneur n'est pas autorisé à quitter l'école seul ou en groupe pour dîner à l'extérieur.

6. ABSENCE PRÉVUE (LIP article 15 - absences interdites)

En cas d'absence prévue liée à un voyage ou une activité externe (sportive ou autre), l'élève et ses parents doivent assumer que l'école ne compensera pas par un enseignement supplémentaire. **L'enseignant ne préparera pas de travail à l'avance.** Il accumulera ce qui se fait pendant l'absence de l'élève et lui remettra les travaux manqués à son retour. Il est de la responsabilité de l'élève et de sa famille d'utiliser les moyens et ressources pour prévenir ou rattraper le retard scolaire.

En ce qui concerne les évaluations à reprendre, une date de reprise sera annoncée et l'élève devra se présenter au moment choisi par l'enseignant (récréation, dîner, journée pédagogique).

7. ABSENCE AUX ÉVALUATIONS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC OU DU CSSA

En 6^e année, une absence à une épreuve obligatoire du MEQ nécessite un motif valable (maladie sérieuse, décès, convocation). L'école doit être avisée rapidement et une reprise est généralement organisée selon un horaire établi par le MEQ si l'épreuve est nécessaire pour évaluer la compétence. Des justificatifs peuvent être requis. Une absence non motivée ou non motivable peut entraîner la note zéro. Concernant les élèves de 5^e année, la même procédure est applicable. Direction et enseignante décideront ensemble de la marche à suivre.

8. ALIMENTATION

Il n'y a aucune politique de restriction concernant les allergènes, mais il est demandé de ne pas partager les repas ou collations. Lorsque des aliments sont donnés par l'école, une solution pour les élèves avec restriction est prévue.

Les friandises (croustilles, chocolat, bonbons, etc.) ne sont pas permises au dîner, dans la cour ou dans la classe. De même, les boissons gazeuses ne sont pas autorisées.

LE CODE DE VIE

Le personnel d'AIBL désire s'assurer du bien-être physique et psychologique de tous les élèves. Il souhaite les voir évoluer dans un milieu d'apprentissage agréable, stimulant et sécuritaire. Pour cette raison, l'équipe-école mise sur l'importance d'accroître les aptitudes à vivre en société. L'élève doit adopter un comportement empreint de **civisme**.

LES RÈGLES ÉTABLIES

1. **Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles :**
 - * respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, notamment celles de la classe et écouter lorsqu'il me parle;
 - * circuler en marchant, parler à voix basse dans les corridors;
 - * saluer et sourire;
 - * agir et communiquer de manière courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, etc.;
 - * dénoncer l'intimidation, ne poser aucun geste de cette nature et contribuer à un milieu sain, sécuritaire et exempt de haine, de discrimination liée à la race, à l'identité de genre, l'orientation sexuelle, un handicap, une caractéristique physique, l'âge, l'origine ethnique ou la condition sociale.
2. **J'apprends à gérer mon temps :**
 - * arriver à l'heure en classe;
 - * avoir le matériel requis pour son cours;
 - * être allé à la salle de bain, avoir rempli sa gourde au moment prévu;
 - * compléter le travail demandé et le remettre à temps.
3. **Je joue de façon sécuritaire en respectant les consignes établies :**
 - * respecter les contraintes dues à l'espace, au soccer ou au hockey entre autres;
 - * utiliser adéquatement les balançoires, porter des lunettes de sécurité pour le hockey, etc.
4. **Je garde en bon état le matériel et les lieux qui sont à ma disposition.**
5. **Je respecte le code vestimentaire :**
 - * Je porte des vêtements convenables et conformes à un milieu de vie scolaire :
 - * Les sous-vêtements et les parties intimes (poitrine, entre-jambe et fesses) doivent être couverts entièrement et non visibles. Les shorts de style cuissards (qui couvrent seulement la fesse) sont interdits.
 - * Les vêtements à connotation explicite faisant la promotion de la violence, de la drogue, du sexe ou de l'alcool sont interdits.
 - * Des chaussures **sécuritaires** sont portées pour **jouer** (attachées ou avec courroies à l'arrière).
6. **J'utilise les termes « madame » ou « monsieur » ainsi que le vouvoiement pour m'adresser à l'adulte.**
7. **J'utilise les appareils de communication prêtés par l'école de façon responsable.** Il ne m'est pas permis de photographier, de filmer ou d'enregistrer les adultes et les élèves de l'école sans la permission de l'enseignant et le consentement de la personne visée.

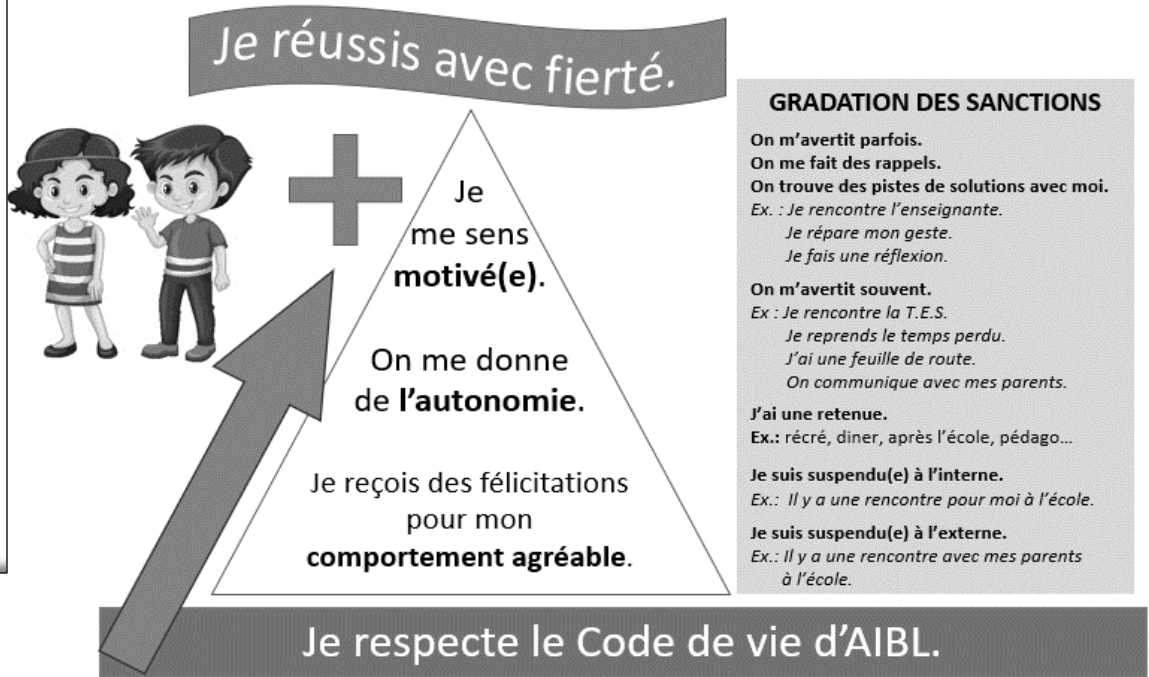
Il est interdit d'utiliser un appareil mobile personnel², des écouteurs ou tout autre appareil mobile personnel sur le terrain et dans les bâtiments de l'école ainsi qu'à l'extérieur de ceux-ci lors des activités scolaires, sauf pour les utilisations suivantes autorisées par la direction : modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, l'état de santé ou les besoins particuliers d'un élève handicapé.

² Cette expression vise tout appareil pouvant communiquer avec ou sans Internet, tel qu'un téléphone intelligent, une tablette ou une montre intelligente, etc.

La responsabilisation fera partie intégrante du cheminement de chacun afin de développer le respect de l'autre, l'autonomie et la maîtrise de soi. Tout au long de ton parcours à AIBL, les adultes seront là pour guider les élèves et le message qu'ils envoient est le suivant :

*« Donne-toi le droit à l'erreur et apprends de celle-ci. Lorsque nécessaire, réajuste tes actions.
Nous t'encourageons à faire les efforts requis pour te relever lorsque tu trébuches, nous croyons en toi! »*

En cas de non-respect d'une règle de conduite, la direction ou l'adulte désigné appliquera une sanction ou imposera un geste réparateur, et ce, fonction de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la récurrence des manquements selon une approche graduelle.



CONTRAT D'ENGAGEMENT

Pour l'élève :

J'ai pris connaissance des règles du Code de vie d'AIBL et je m'engage à le respecter.

Signature : _____

Date : _____

Pour les parents :

Nous avons pris connaissance des règles du Code de vie d'AIBL et nous nous engageons à aider notre enfant à le respecter en soutenant l'école.

Signature : _____

Date : _____

Signature : _____

Date : _____

Commentaires :

LE GUIDE D'UTILISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE (ÉLÈVE)

Le code de vie de l'école s'applique au transport scolaire

L'élève doit :

Avant l'arrivée de l'autobus

- Se présenter au point d'arrêt cinq minutes avant l'arrivée de l'autobus.
- Respecter les propriétés privées.
- Se trouver dans un endroit sécuritaire (trottoir, accotement, entrée de cour, etc.) sans se bousculer.
- Attendre à une distance minimale de 3 mètres que l'autobus soit arrêté et que ses feux intermittents soient allumés avant d'y monter.
- Traverser la rue au signal du conducteur d'autobus.
- Suivre les directives de ses parents si l'autobus accuse un retard significatif.

Aux points de transfert

- Respecter les règles de conduite et de sécurité de l'école de l'endroit du transfert.
- Respecter l'autorité de tout intervenant sur les lieux du transfert.

Lors de la montée dans l'autobus

- Se placer en file.
- Laisser d'abord monter les plus petits et les aider au besoin.
- Monter sans se pousser.
- Se tenir à la rampe.
- Marcher.

À bord de l'autobus

- Respecter le conducteur d'autobus qui a l'autorité afin d'assurer le bien-être et la sécurité des usagers.
- Laisser libres les banquettes avant de l'autobus pour les élèves de la maternelle ou du primaire, selon le cas.
- Se rendre à un siège sans délai et y demeurer assis jusqu'à destination.
- Voir à ne pas obstruer l'allée centrale.
- Adopter un comportement social convenable.
- Parler discrètement et s'abstenir de diffuser de la musique.
- S'abstenir de fumer, de manger, de boire et de jeter des rebuts à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus.
- Se garder d'ouvrir les fenêtres ou la porte de secours sans la permission du conducteur d'autobus et de toucher à quelque mécanisme ou équipement que ce soit de l'autobus.
- Utiliser la porte de secours en cas d'urgence seulement.
- S'abstenir de sortir la tête ou les bras par les fenêtres.

À la descente de l'autobus

- Se lever de son siège seulement lorsque l'autobus est immobilisé.
- Présenter au conducteur d'autobus une permission écrite de la direction d'école pour descendre à un endroit autre que celui qui a été prévu dans les parcours réguliers.
- Descendre de l'autobus l'un après l'autre sans se bousculer, en commençant par les élèves qui occupent les banquettes avant.

Quant à circulation à côté de l'autobus :

- Se tenir à distance, attendre que l'autobus soit reparti et marcher le long de la route.

Quant à la circulation devant l'autobus :

- S'assurer que les feux intermittents sont en marche.
- Se tenir à une distance de 5 mètres (10 pas) en avant de l'autobus pour bien voir le conducteur d'autobus.

À la fin des cours

- Se diriger sans délai et calmement vers l'embarcadere de l'école.
- Quitter l'embarcadere seulement lorsque l'autobus est immobilisé.
- Prévenir la direction d'école qui prendra les dispositions nécessaires si l'autobus ne s'est pas présenté.

Mesures disciplinaires

- Selon la gravité de l'offense, l'élève peut se faire imposer les mesures disciplinaires suivantes : réprimande, avis aux parents, suspension, expulsion.

FONDATION



Merci de soutenir votre Fondation.

**Nous sommes fiers d'être partenaires
dans vos projets !**

Pour une réelle urgence,
appelez le 911

INFORMATION ET APPRENTISSAGE

Cégep de Thetford Mines : 418-338-3591
Centre d'éducation aux adultes : 418-338-7806
Tremplin de Thetford Mines : 418-335-2921
Centre de formation professionnelle de Black Lake (CFP) : 418-423-4291, poste 3325
Point de service Marius-Ouellet : 418-449-4173
Polyvalente de Black Lake : 418-423-4291
Polyvalente de Thetford Mines : 418-338-7832
Polyvalente de Disraeli : 418-449-3200
École Secondaire A.S. Johnson Memorial : 418-335-3366
Alloprof appel : 1-855-527-1277

FINANCE

Service Québec : 418-338-2500
Caisse Desjardins de la région de Thetford : 418-338-3591 / 1-888-333-3591
Centre de services Desjardins de Black Lake : 418-423-7502
Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs de Disraeli : 418-449-2652 / 1-888-449-2652
Association coopérative d'économie familiale (ACEF) : 418-338-4755

DROIT

Aide juridique-Bureau de Thetford Mines : 418-338-2133
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) : 418-388-0952
Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de Chaudière-Appalaches (CAAP) : 418-387-8414
Département de Protection de la Jeunesse de Thetford (DPJ) : 418-338-0161
Droits élève : 1-833-420-5233
Centre Alter Agir : 418 335-9717

VIOLENCE PHYSIQUE ET PSYCOLOGIQUE

CAVAC : 418-388-0952
SQ : ligne fixe ; 310-4141 / cell : *4141
811 : Aide psychologique
DPJ Thetford : 418-338-0161
Centre Alter Agir : 418 335-9717
CLSC de Thetford : 418-338-3511
CLSC de Disraeli : 418-449-3513

SÉCURITÉ

Sureté du Québec (SQ) : ligne fixe ; 310-4141 / cell : *4141

DÉPLACEMENT

Coop de taxis de Thetford : 418-338-5115
Taxibus de Thetford : 418-338-7888

AIDE ET ENTRAIDE

988 : crise suicidaire
Centre de prévention suicide : 1-866-277-3553
Jeunesse, J'écoute : 1-800-668-6868
Tel-Jeune : 1-800-263-2266
Aneb ados : 1-800-630-0907
Ligne d'écoute Expression : 418-338-5522
Adoberge St-George : 418-313-3603
Adoberge Lévis : 418-834-3603
Interligne : 1-888-505-1010
Maison des jeunes Thetford Mines (MDJ) : 418-335-5075
MDJ de Black Lake : 418-423-2186
MDJ Lac Aylmer (Disraeli) : 418-449-5155
Gris Chaudière Appalaches : 418-903-7878
Carrefour jeunesse emplois de Frontenac (CJE) : 418-335-0802
Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel Chaudière-Appalaches (CALACS) : 1-866-227-6866
La Gitée : 418-335-5551
DPJ Thetford : 418-338-0161
Centre Alter Agir : 418 335-9717
Centre local de services communautaires de Thetford Mines (CLSC) : 418-338-3511
CLSC de Disraeli : 418-449-3513
S.O.S. Onde amitié : 418-338-3933
Réseau entraide des Appalaches : 418-338-6955
Mesures Alternatives Jeunesse Frontenac (MAJF) : 418-338-6636

AIDE ALIMENTAIRE ET MATÉRIEL

Banque alimentaire la Vigne : 418-338-0500
Carrefour alimentaire des Appalaches : 418-3332-4743
Comptoir familial Black Lake : 418-423-7615
Comptoir familial Thetford Mines : 418-338-8835
Comptoir familial d'Adstock : 418-422-5511
Comptoir familial Disraeli : 581-209-4110

service_aux_adolescent



Permettez aux adultes de la région en collaboration avec vous

© TIK TOK



POLYVALENTE DE

BLACK LAKE

Carrefour Jeunesse emplois
Imprimerie Desmarais
PBL 2024

Page Facebook : Service aux
adolescents MRC des Appalaches
Instagram : service_aux_adolescents
Tiktok : service_aux_adolescents

Thetford, Québec